

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 14 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 07 novembre 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTÉ, Mme Rabia HADDADI, M. Noël PAPEGUAY, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Yasin SEN, Mme Maria TOURAINÉ, Mme Stefania CASTO, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAIL-PERRET, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. François LIERMER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Abdullah KAYGISIZ et M. Roland MARTIN

Mme Geneviève GANTIN représentée par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 12/11/2024

M. Guillaume SICLET représenté par M. Noël PAPEGUAY par pouvoir en date du 07/11/2024
Mme Elisabeth BAILLY représentée par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 14/11/2024

M. Christian COLLET représenté par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 10/11/2024
M. Cristian GUERET représenté par Mme BATAILLEY par pouvoir en date du 14/11/2024

1. Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- Nous allons commencer. Quelques conseillers sont sur la route, ils sont un peu en retard mais ils vont arriver. J'aime que l'on commence à peu près à l'heure.

Bonjour à toutes et à tous. En ouverture de séance j'aimerais que l'on puisse accueillir et installer Yann LE GOC qui est aujourd'hui dans son rôle de conseiller municipal à la suite de la démission d'Hélène DORA.

Vous annoncer aussi en ouverture de séance que j'ai donné une délégation complémentaire à Jacques VILLETTE, la délégation événementielle qui était la délégation de Mme DORA. Jacques a déjà commencé et travaille activement sur les marchés de Noël et sur toutes les autres festivités, et je l'en remercie.

Vous annoncer aussi que j'ai opéré le retrait de délégation de M. KAYGISIZ.

Je vais faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel.)

Le quorum est réuni. Nous pouvons donc délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur MIHOUBI, est-ce bon ?

M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.

2. Point d'actualités

Ville durable. Les travaux du stade avancent dans les temps. Les travaux d'aménagement sont quasiment terminés et permettront d'accueillir l'association d'athlétisme, on l'espère, dans de bonnes conditions, au printemps 2025.

Le bâtiment sportif, la livraison est toujours programmée début septembre 2025. Il permettra aux activités scolaires et associatives, dès la rentrée 25-26, de reprendre leurs activités.

Stationnement payant. L'installation initiale est terminée. Le projet est en constante évolution, comme vous le verrez d'ailleurs aujourd'hui. Les services restent attentifs aux retours des remarques constructives des riverains afin de permettre les reprises d'adapations éventuelles de marquage des places. Des réunions continuent à être programmées à la demande de certaines rues pour affiner ce nouveau système de gestion, comme j'ai pu le faire la semaine dernière dans une rue où cela s'est très bien passé par ailleurs, et où nous avons adapté le nombre de places.

Les travaux du chemin dit chemin Cappolo, que nous espérons ne plus appeler ainsi, et nous donnerons l'honneur au marché de Noël de faire des propositions sur ce chemin. Propositions qui seront dans un premier temps très larges, et qui seront réduites après tout cela avec une discussion à cinq. Propositions qui seront proposées à un vote ultime des habitants lors de la cérémonie des vœux, prévue normalement le 11 janvier.

Ce chemin c'est celui qui est derrière entre la rue des Ecoles et le Parc Beauquis.

Ils ont commencé depuis début novembre. Ce cheminement permettra de créer une perméabilité urbaine piétonne pour rejoindre le parc sans détour pour les piétons et les vélos. Il convient de compléter le passage Vita, le passage qui est derrière, entre la rue des Ecoles et la rue du Jura, et terminer cette jonction douce avec la future ZAC ETOILE.

A savoir qu'il est déjà en partie emprunté, même s'il n'est pas terminé. Certains riverains y voient un véritable avantage.

Les travaux du bâtiment périscolaire de l'Ecole de la Paix commenceront en janvier 2025 pour une durée de 13 mois. Première phase d'une série de travaux scolaires qui suivent le Plan école présenté en 2023.

Nous avons aussi une modification du PLU, la modification numéro 5 qui est en cours d'enquête publique ouverte du 4 novembre au 4 décembre. La consultation des documents est disponible en mairie.

Après une première étape d'acquisition foncière pour le réaménagement de la Rue de Genève nous allons procéder à la démolition du 50-52 qui commencera le 2 décembre. Première étape dans une mutation longue mais essentielle pour cet axe structurant. En attendant un projet définitif, bien sûr, un parking provisoire public sera aménagé à sa place.

Pour la bibliothèque le vendredi 15 novembre à 18h00 il y a eu la projection d'un film documentaire *La Valse des Platanes* en présence de la coréalisatrice, Laurie PINON, dans le cadre des *Chemins des Toiles*.

Le vendredi 22 à 18h00 il y a une conférence illustrée de Nicolas PERNOT sur la Géorgie.

Le vendredi 13 décembre, de 17h00 à 19h00, Club de lecture sur les beaux livres et livres d'art.

La ludothèque, deux soirées jeux sont prévues.

Le samedi 23 novembre de 18h00 à 22h00 sur les jeux de déduction.

Le samedi 14 décembre de 18h00 à 22h00 sur les Milles et une nuit.

Voilà pour les actualités.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

M. le Maire.- A noter que le procès-verbal de la séance de ce jour ne sera pas envoyé le 5 décembre aux conseillers par manque de temps pour la rédaction par la sténotypiste. On s'adapte sur cette temporalité. Il sera donc soumis au vote plus tard. Je vous prie de le noter.

Sur le procès-verbal du 26 septembre 2024, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)

Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le procès-verbal du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

(Arrivée de M. Noël PAPEGUAY à 19 heures 9.)

4. DECISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

(Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions du Maire)

M. le Maire.- Pas de questions, pas de remarques ?

M. FERAUD.- Bonsoir à tous. J'ai deux remarques.

Tout d'abord concernant la n°44, vous la présentez aux conseillers alors qu'elle a été reprise juste aujourd'hui. J'observe que la Direction générale des finances s'est fait observer qu'elle ne suivait pas toutes les formes requises. Elle a donc été reprise juste aujourd'hui. Evidemment, on est un peu juste pour en parler ce soir. C'était une observation.

Concernant la n°43, le « Mandatement du cabinet d'avocats conseil affaires publiques », là encore c'est plus une observation, peut-être en prévision de discussions à venir.

Si le Maire dispose de délégations de pouvoir du Conseil municipal en matière de mandattement de cabinets de conseil et d'avocats, il a néanmoins l'obligation de suivre un certain nombre de formalités, notamment le fait de prendre une décision en bonne et due forme, la communiquer comme vous le faites aujourd'hui aux élus du Conseil municipal, et de la transmettre au Service de Contrôle de légalité de la Préfecture.

Concernant celle-ci, cela a été effectivement fait. J'ai posé un certain nombre de questions, je pense que nous allons les aborder en fin de Conseil.

Je voulais faire ce petit rappel à toute fin utile. Je vous remercie.

M. le Maire.- Vous faites un rappel sur une décision qui a été prise en bonne et due forme, d'après ce que je comprends.

M. FERAUD.- Oui.

(Discussion en aparté)

M. le Maire.- Je reprends.

Quant à la deuxième, vous faites mention de cette décision 43 sur une décision qui a été prise en bonne et due forme, pour faire valoir un autre sujet. Donc je ne m'intéresserai pas à celle-ci.

Pour la 44, je n'ai pas le temps d'en parler. Ce n'est pas une question d'en parler ou pas. Vous savez que les décisions ne se sont pas soumises à discussion particulièrement au Conseil municipal. Si vous voulez poser une question légitime vous pourrez la poser dans un autre Conseil municipal. Les décisions sont prises en vertu de mon pouvoir.

Si vous voulez poser des questions vous aurez toute la légitimité de le faire. Il n'y a pas à savoir si elles ont été signées hier ou pas, ni si c'est *short* pour pouvoir en parler. Si vous avez des décisions ou des discussions vous pourrez les faire dans un prochain Conseil municipal, ce dont je ne doute pas.

5. PROJETS DE DELIBERATIONS

DEVELOPPEMENT DURABLE

N°081-2024 : Modification de la règlementation et tarification du stationnement payant
(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- C'est une délibération qui vient modifier, on les a eues et on aura encore ces modifications, on l'a dit tout à l'heure, la question du stationnement payant est pour nous une question qui est toujours en mouvement. C'est une question que nous abordons non seulement avec sérénité mais aussi avec beaucoup de pragmatisme en faisant des modifications au fur et à mesure, en n'étant pas obnubilés par le fait qu'on aurait fait une très bonne première copie, mais sur le fait qu'on est capable non seulement de revoir notre copie s'il y a des difficultés, ou si jamais on vient faire des nouvelles propositions. C'est donc le cadre de cette modification.

Cette présente délibération modifie les points suivants.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

Les 50 % du corps enseignant c'est une contractualisation morale avec les enseignants puisque c'était par rapport à un certain nombre de places. Nous avons trouvé un accord. C'est donc à travers la discussion que nous avons trouvé cet accord.

Il n'empêche que l'objectif de la collectivité c'est que dans un an, et on accompagne ce changement de mobilité et ce changement à la mobilité pour nos agents aussi, le stationnement soit à nouveau payant pour tout le monde. Ce n'est pas une faveur, pas du tout. C'est un accompagnement de nos services sur ce changement.

Voilà en substance ce que propose cette délibération. Il convient d'approuver cette modification du plan de zonage pour les deux places de stationnement « dépose minute ».

(M. le Maire poursuite la lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Je n'ai pas pu assister à la dernière commission qui a discuté de la délibération. Néanmoins j'avais suggéré que l'on puisse étendre cette offre de gratuité à l'égard du personnel de l'EHPAD, qui travaille sur la commune d'Ambilly, ainsi qu'aux étudiants et aux personnes qui travaillent au sein de l'Unité d'enseignement supérieur infirmier.

Je sais qu'il y a eu des conversations. On me les a rapportées pendant la commission. J'aimerais néanmoins vous entendre sur le pourquoi vous n'étendez pas cette proposition de gratuité pour un an à ces personnes.

Je vous remercie.

M. MIHOUBI.- Bonsoir. Les questions que vous avez posées ont eu réponses lors de la Commission Finances.

Je vais juste faire une remarque où je ne suis pas d'accord avec la majorité. Je pense que certains vont dans le même sens. Je voterai pour dans la globalité de cette délibération, mais je ne suis pas d'accord pour mettre la gratuité sur 50 % du corps enseignant des deux écoles, pour la simple et bonne raison que nous sommes une commune, nous ne sommes pas l'Éducation nationale. Ce n'est donc pas à nous de payer les places, ou la gratuité, pour les enseignants.

Autres choses. L'Edelweiss a un parking derrière leur bâtiment. Je ne vois donc pas pourquoi on devrait aussi leur faire la gratuité.

Quant aux étudiants, je ne comprends pas non plus. On fait un IFSI dans une ZAC ETOILE où on sera 100 % piéton, le but étant d'éviter les véhicules.

S'ils veulent habiter parmi nous, ils auront la gratuité puisqu'ils seront à pied.

S'ils veulent habiter un peu plus loin ils auront les transports en commun, le train ou ce qu'ils veulent, et là on pourra peut-être décider d'autres choses. Mais je ne vois pas pourquoi. On est dans une collectivité. Les agents, je le comprends. En plus ce n'est pas une gratuité. C'est plus le fait de dire que nous faisons un accompagnement, et qu'après c'est pris en charge par la Commune. La gratuité je ne la comprends pas. Ce n'est pas de la gratuité, c'est un accès qu'on facilite et qu'on prend en charge dans la Commune. Tout simplement.

Merci pour votre écoute.

M. GILET.- Juste une précision. Sur les Edelweiss, il y a deux semaines il y avait le comité de vie sociale auquel j'assiste. Comme dans beaucoup de réunions à un certain moment on parle du parking et du changement des modalités sur Ambilly. La crainte ne venait pas spécialement des employés qui effectivement avaient de quoi se garer derrière.

En revanche c'était tous les visiteurs qui craignaient que le parking devant passe aussi payant. Le parking devant appartient au CHAL, il reste en zone bleue. Tout le monde était très satisfait de cette dynamique.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER, et après je ferai une réponse de synthèse.

M. LIERMIER.- Bonsoir à toutes et à tous.

Effectivement on a eu tout une série de discussions lors de notre commission.

Moi je suis choqué que pour les étudiants il n'y ait pas de gratuité, puisqu'on prétend vouloir attirer les étudiants. On a du mal, l'Université de Savoie ne viendra pas. La Suisse ne va pas faire non plus d'établissement. On ne sait pas vraiment quels étudiants viendront.

On a la chance, grâce au Président du Conseil départemental et au CHAL, d'avoir toujours l'IFSI. C'est une chance. C'est grâce à eux. Il l'a dit publiquement. Vous étiez présent Monsieur le Maire.

Un étudiant n'a pas d'argent, par définition. C'est compliqué pour lui. Les infirmières et infirmiers se déplacent parce qu'il ont des stages. Ils doivent travailler jour et nuit évidemment, parfois le week-end. Je ne trouve pas très accueillant de leur faire payer les places. C'est notre point de vue.

On aurait pu penser avoir une trentaine de places mise à leur disposition.

M. MIHOUBI.- Ce qui était bien c'est qu'on avait un technicien, M. MARTN, qui a bien expliqué et qui a fait un bel exposé sur le sujet.

Je pense que cette décision a été pleinement mûrie, réfléchie, expliquée. On a développé. On est allé au cœur des étudiants pour leur demander le pourquoi du comment. Je pense que les réponses on les a eues pendant la Commission Finances. On n'a donc pas besoin de rediscuter là-dessus.

Je vais parler de mon exemple. J'ai des enfants. J'ai une fille qui est étudiante à Grenoble. Elle n'a pas la possibilité d'avoir une place de parking gratuite. Elle va à l'école par ses propres moyens : transport, voiture, tout ce qu'elle veut. Donc à la limite c'est à moi de payer pour ça. Je le comprends.

Aujourd'hui on essaie de développer le maximum de choses au niveau des transports en commun, que ce soit le bus ou le tram qui va arriver fin 2025 si je ne dis pas de bêtise, jusqu'au niveau du Perrier. On essaie d'élargir la possibilité aux étudiants de pouvoir se déplacer très facilement dans la commune d'Annemasse et dans son agglomération.

Cela étant il est clair qu'il y a encore beaucoup de difficultés. On n'est pas bon sur tous les fronts ; mais c'est un travail que l'on doit faire et qui va durer un bon moment. Si on ne se met pas tous ensemble pour pouvoir faire dans ce sens, on n'y arrivera pas.

On nous dit qu'on ne gère pas très bien les finances de la Commune, mais si on commence à faire de la gratuité à tout le monde je ne vois pas où on irait et comment on va réussir à faire un fonctionnement qui puisse être adéquat avec tout ce que l'on décide en ce moment.

Cependant il est vrai que la minorité ou la majorité ont des points de vue complètement différents, des ambitions et une politique qui sont complètement différentes. Ce que l'on veut c'est essayer de faire en sorte de pouvoir développer les transports en commun. Ce n'est pas toujours évident. On sait que peut-être on ne le fait pas comme il faut, c'est même une certitude. On s'améliore, c'est aussi une certitude.

En revanche, se dire que c'est soit on choisit tout voiture ou tout transport en commun. Il y a donc deux balances et deux fronts qui se combattent à ce niveau.

Notre majorité a pu travailler là-dessus, et je pense que nous sommes dans une ambition plus pragmatique, plus écologique, et à long terme. Merci.

M. GILET.- Votre idée que vous aviez eue de mettre à 1 euro ou gratuit, toutes les idées sont bonnes mais il faut voir le résultat. L'objectif c'est qu'il y ait moins de voitures.

Que les étudiants aient besoin d'une voiture, d'accord. D'ailleurs avec la Bourse Jeunes on aide à financer certains étudiants pour passer leur permis de conduire. Il y a des étudiants qui n'ont pas d'argent, c'est vrai, d'autres qui en ont. C'est comme les salariés. Vivre avec un smic et deux enfants ici, effectivement on peut dire que le parking est très cher pour ces personnes. Mais toutes les personnes qui ont vraiment des besoins, et pour lesquelles ça les handicaperait dans leur vie, il y a aussi des aides qui peuvent être données.

A ce jour on ne sait pas, on n'a pas eu ce cas, mais il y a des gens qui viennent nous voir parce qu'ils ont des problèmes avec leur chaudière, ou avec la mécanique de leur voiture, et en fonction de leur dossier on peut leur accorder des aides. Je pense que cela sera

la même chose. Si des étudiants nous disent : « aujourd’hui, parce que c’est payant et parce que j’ai besoin de ma voiture » ; car bien entendu il y a aussi des personnes qui parfois demandent de l’aide parce qu’elles trouvent que c’est plus confortable de faire comme elles avaient l’habitude, alors qu’en changeant un peu ces habitudes, voire peut-être que parfois il faudra même changer beaucoup ces habitudes...

Aujourd’hui on a le choix, et le choix qui a été fait par la Commune c’est bien d’aller vers une régulation de ce parking sur l’espace public.

Vos propositions, vos remarques ne sont pas fausses, mais à un moment il faut trancher. Effectivement, si on ne fait rien on a vu ce que ça donnait avant, on voit ce que ça donne maintenant. J’ai tout de même l’impression que maintenant c’est mieux.

Et s’il y a encore des personnes qui individuellement ont des problèmes à cause de ce changement en mieux pour le bien commun, pour la majorité des Ambiliens, il ne faut pas hésiter à se rapprocher du CCAS, et des nouvelles idées pourront émerger.

Mme EYINGA.- Bonsoir à tous. Je voulais répondre à François LIERMIER en tant que pensionnaire aux Edelweiss et étudiante à l’IFSI.

Effectivement il y a plein de choses qui ont été mises en place par rapport à l’accompagnement, déjà au niveau des personnes qui travaillent aux Edelweiss. On a un parking derrière, donc on essaie de gérer.

On a eu des petits soucis par rapport aux familles qui viennent. Ce sont elles qui se parlaient beaucoup plus du parking. Mais le personnel, on a un parking derrière.

Au niveau de l’IFSI, effectivement M. MARTIN est venu plusieurs fois. Il y a un vraiment un accompagnement. Au niveau des étudiants on a mis des choses en place, le covoiturage, car cette histoire de parking est vraiment tendue. Mais il y a un accompagnement.

Son passage à l’IFSI a légèrement calmé les étudiants. Même les professeurs n’arrivaient pas à gérer les étudiants. Il y a des gens qui viennent de très loin. On a donc mis en place un système de covoiturage. Comme il le disait tout à l’heure, il y a plein de choses. Pour ceux qui ne peuvent pas payer il y a des accompagnements. Il y a plein de petites choses que l’IFSI met en place pour les étudiants qui sont en difficulté, et pour nous qui sommes à AMBILLY.

On essaie d'aider ceux qui viennent de loin, c'est ce que je voulais dire concernant les étudiants et le personnel de l'EHPAD.

M. LIERMIER.- Merci pour les commentaires. Ce sont des explications intéressantes, pertinentes, des bonnes idées. Evidemment, si on peut promouvoir le covoiturage c'est génial.

Cela étant c'est une décision éminemment politique de faire payer les étudiants. Et là je suis très ferme avec cela, ce n'est pas correct. On a ces étudiants infirmières et infirmiers qui sont seuls sur notre Commune, et aujourd’hui on a décidé de les faire payer, c'est une décision politique.

Mme LE GOUIC.- Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez raison Monsieur LIERMIER quand vous dites que c'est une décision politique. Evidemment que les décisions du Conseil municipal sont politiques. Evidemment qu'elles relèvent de choix et d'orientations qui ont un fondement politique.

Je vous invite toutes et tous à prendre connaissance des nombreuses et multiples études qui existent sur ce territoire, notamment sur les questions de perception de

la mobilité. Il y a un outil formidable qui s'appelle le Panel mobilité du Grand Genève, avec tout un tas de données qui sont objectivées sur ce que sont réellement les pratiques de mobilité.

Là où vous avez raison c'est qu'aujourd'hui on sait que lorsque le stationnement à destination n'est pas contraint, 50 % des gens choisissent de prendre leur voiture.

Lorsque le stationnement à destination est contraint, on tombe à moins de 15 %. Donc évidemment que c'est une décision politique aussi.

Aujourd'hui on a la chance d'être dans une commune, dans une agglomération, même une agglomération à l'échelle transfrontalière, où on a des solutions de déplacement qui sont en train de se développer, qui se confortent et qui se renforcent.

L'IFSI est à 10 minutes à pied, quand on marche lentement et qu'on a un peu la flemme d'aller en cours, d'une gare qui est desservie tous les quarts d'heure par un réseau express métropolitain qui va continuer à se développer. Aujourd'hui il est plutôt orienté vers Genève, c'est vrai. La desserte de la Vallée de l'Arve continue à se développer, et la desserte du Chablais continue aussi à se développer.

On a également des réseaux de bus qui sont en train de se développer, des pistes cyclables qui sont en train de se développer.

Donc évidemment que les choix que l'on fait aujourd'hui sont politiques, mais ces choix sont importants. Vous avez dit vous-mêmes que les étudiants sont pauvres. Quand on n'est pauvre on n'a pas les moyens de posséder une voiture Monsieur LIERMER. On n'a pas les moyens de se payer une voiture quand on a 300 euros pour vivre dans ce territoire. C'est aussi une réalité.

Donc évidemment que des choix sont faits. Cependant cela ne veut pas dire que nous sommes résolument contre la voiture tous autant que nous sommes, mais oui il y a des orientations qui sont prises, c'est ainsi.

Merci.

M. MIHOUBI.- Moi je suis contre la voiture. Si je n'avais pas besoin de ma voiture pour aller travailler, franchement j'éviterais de prendre mon véhicule. Mais ça concerne que moi.

Pendant la Commission Finances une chose a été dite par Mme BAUER, qui était très intéressante.

Ils ont 900 logements étudiants avec un nombre de parking, et la place de parking est à 180 euros. Quel est l'étudiant qui est capable de payer une place de parking à 180 euros ?

C'est pourquoi, nous, nous décidons de les accompagner autrement qu'en prenant un véhicule, en essayant de travailler avec l'Agglomération sur peut-être une gratuité des étudiants sur leurs transports en commun. Ça pourrait peut-être les aider à avoir une vision autre que celle de se déplacer seul avec leur véhicule plutôt qu'en covoiturage.

Mais à un certain moment, comme le dit Charlotte LE GOUIC, c'est une décision politique. C'est une conviction que nous avons. Peut-être qu'on peut se tromper d'ici 10 ou 20 ans, mais on en reparlera à ce moment-là si on est encore en train de débattre les uns avec les autres.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci de vos prises de parole respectives. Je vais peut-être faire une synthèse.

Pour les étudiants, citez-moi un seul campus en France, il y en a peut-être quelques-uns, où les stationnements sont gratuits pour les étudiants. Cela n'existe pas car c'est justement un changement de mentalité et une question d'accompagnement des mentalités sur le territoire. Vous êtes à quelques minutes d'une gare, à quelques minutes d'un tram qui va s'étendre. Vous êtes sur des bus en site propre. Vous êtes aujourd'hui sur de la mobilité, on va dire co-mobilité, avec le vélo, la trottinette électrique, le bus, le train et autres. Et aujourd'hui, plutôt que de se battre contre cela, mieux vaut accompagner ces changements de pratiques puisque ces jeunes-là sont bien ceux qui feront vivre le territoire demain, contrairement à ce que vous pouvez dire. Ça c'est la première chose.

Deuxième chose, il faut aussi savoir que pour les étudiants nous avons œuvré, et j'ai agi dans ce sens il y a quelques années de cela, pour la mise en place d'une tarification solidaire à l'Agglomération sur les transports en commun. Les étudiants en font partie. Ça veut dire qu'il y a des choses qui sont mises en place.

Nous avons aussi mis en place au sein de l'Agglomération, sous ma responsabilité, ce que l'on appelle le Réflexe étudiant. C'est-à-dire que les étudiants soient pris en compte dans toutes les politiques publiques qui les concernent, que cela soit le commerce, dont je m'occupe, que cela soit l'enseignement supérieur, que cela soit le logement ou la mobilité. Ce sont des choses nouvelles.

Donc toutes les politiques publiques, si vous regardez d'un peu plus près, vous verrez qu'elles sont en œuvre avec ce Réflexe étudiant, ce qui est un changement de mentalité très important.

Sur la question de l'IFSI Monsieur LIERMIER, soyez sérieux juste deux minutes. Je sais que lorsque je commets des erreurs vous ne m'épargnez pas, et qu'à chaque fois je suis celui qui doit les assumer.

Mais quand je fais des choses bien, donnez-moi aussi la chance de pouvoir les défendre. L'IFSI ne serait pas resté à Ambilly si en tant que Maire je n'avais pas pris cette décision. Et si vous préférez croire Martial SADDIER dans une envolée lyrique, à ce moment-là je vous proposerai d'être Conseiller départemental. Vous êtes Conseiller municipal d'AMBILLY, défendez la politique ambillienne Monsieur LIERMIER.

Car c'est bien au début de mon mandat, quand l'hôpital existait encore, que j'ai « pactisé » avec l'Agglomération, à l'époque avec Robert BORREL son président, pour que la zone de l'ETOILE, la zone de l'hôpital à l'époque, puisse être une zone de construction à la seule et unique condition – écoutez-le bien et inscrivez-le dans votre tête et dans votre mémoire – qu'il y ait un campus de formation supérieure. A la seule et unique condition qu'il y ait un campus de formation supérieure.

Vous pouvez même en parler à une Conseillère départementale, vice-présidente du Conseil départemental, à l'époque qui n'était pas ma première adjointe, qui l'est devenue de manière certes peut-être éphémère, avec laquelle j'ai pu avoir quelques démêlés, mais qui aujourd'hui en tant que première vice-présidente du Conseil départemental sait très bien qu'elle avait pris cette décision avec moi et avec l'ensemble de la majorité. A l'époque aussi, avec les conseillers de la minorité.

Je sais que vous avez du mal à accepter que je fasse des choses bien, mais essayez quand même de reconnaître cela.

Par ailleurs vous êtes propriétaires, vous savez comment ça fonctionne. Ceux qui ont, ceux qui possèdent, sont ceux qui permettent. Or, à qui appartient le foncier ? Il appartient à la Commune d'AMBILLY. Et ce foncier, pour lequel je crois d'ailleurs que vous avez voté contre, ou vous vous êtes abstenu à l'époque, ce foncier est celui qui permet la construction de cet établissement. Si la Commune d'AMBILLY et si le Maire n'avait pas signé ce foncier, il n'y aurait pas d'établissement.

Donc arrêtez de réinventer l'histoire. Arrêtez de colporter des choses qui sont fausses. Ce n'est pas que le Maire d'AMBILLY qui a voulu ce campus, c'est l'ensemble d'une majorité et d'une minorité, main dans la main, qui à partir de 2008 a décidé de travailler sur cette ZAC ETOILE dans cette orientation particulière. Et ce n'est pas un hasard si j'ai été nommé Conseiller délégué à la formation supérieure, et Vice-président au mandat précédent. C'est bien parce que nous avions travaillé là-dessus, avec Robert BORREL, avec Georges DELEAVAL, avec Christian DUPESSEY, à une époque où vous ne vous intéressiez pas du tout aux affaires communales.

J'aimerais donc bien rétablir cette vérité. Ça ne vous plaît pas, ça c'est une chose. Vous n'avez pas accompagné, ça c'est une chose. Mais ne dites pas, s'il vous plaît, n'importe quoi.

Ce qui est sûr c'est que Martial SADDIER a beaucoup œuvré dans ce cadre-là, et je ne vais pas lui enlever. Il a œuvré dans le cadre de ses compétences qui ne sont pas les compétences de la Commune, c'est-à-dire le financement. La région a œuvré, bien évidemment. Et c'est la majorité de Jean-Jacques QUEYRANNE qui a mis 4 millions sur la table, et la majorité de Laurent WAUQUIEZ qui a continué à mettre ces 4 millions sur la table. C'est aussi Christian DUPESSEY et l'Agglomération.

Mais ce qu'il faut que vous compreniez c'est qu'un projet comme celui-là existe uniquement parce qu'il y a un partenariat entre la Commune, l'Agglomération, le Département et la Région. Ce projet n'existerait pas si un seul de ces acteurs n'avait pas voulu, et si un seul de ces acteurs se retirait.

Donc, essayez au moins d'accepter cela. Cet IFSI n'existerait pas si je n'avais pas pris à un moment la décision d'acheter le foncier, ou de faire porter le foncier, et de le mettre à disposition.

Sur le reste, sur les 50 % je suis plutôt d'accord avec mon Premier adjoint, mais j'ai œuvré avec pragmatisme. C'est notre petite différence là-dessus, et je l'ai invité à pouvoir le dire ce soir. C'est ce qui montre aussi que nous sommes une assemblée certes solidaire, mais aussi avec parfois certaines divergences de point de vue, pas forcément d'opinion finale mais de point de vue. Et je trouve cela tout à fait sain par ailleurs.

Les 100 % d'agents de la collectivité c'est un accompagnement de la collectivité. Ce sont nos agents. Nous avons le droit, dans le cadre de l'accompagnement, de le faire bien évidemment.

Sur les étudiants, j'ai eu l'occasion de m'exprimer.

Sur l'EHPAD, nous avons eu l'occasion d'en discuter.

Dernier point, mais je ne vais pas vous redonner la parole puisque j'ai dit que c'était une synthèse, il faudra que vous m'expliquiez à quel moment vous savez, vous, que l'Université Savoie Mont-Blanc ne viendra pas. Vous êtes Conseiller délégué à l'Agglomération ?

M. LIERMIER.- Non.

M. le Maire.- Vous êtes dans les discussions avec le Président de l'Université ?

M. LIERMIER.- Si vous ne me laissez pas répondre vous arrêtez. Ça ne sert à rien de me poser des questions. Cela ne sert à rien, on arrête. Vous dites que je ne peux même pas répondre. Vous déblatérez toutes sortes de choses, en plus avec beaucoup d'arrogance. Le débat n'est pas juste. Il vaut donc mieux arrêter et passer au vote.

M. le Maire.- Ce n'est pas vous qui décidez, premièrement. Donc je termine.

Qui vous permet de dire, et vous répondrez une autre fois, que l'Université Savoie Mont-Blanc ne vient pas alors que l'Université Savoie Mont-Blanc y est déjà ?

Donc, avant de dire n'importe quoi et de faire croire aux Ambilliens n'importe quoi, il faudrait déjà que vous compreniez comment ça fonctionne. Et je suis à votre entière disposition pour vous accorder un rendez-vous, pour vous montrer comment ça fonctionne.

L'Université Savoie Mont-Blanc est déjà présente, actuellement, sur les bâtiments de l'autre côté de la gare, à travers les diplômes d'accès aux études universitaires.

Quant à l'Université de Genève, les discussions sont toujours en pourparlers.

Quant à l'Université appliquée que sont les HES, nous sommes toujours en pourparlers. Ce n'est pas facile. C'est une autre université. C'est un autre territoire. Pour autant il y a des possibilités. Vous auriez pu aussi discuter de ce qui allait être le cas de la venue de l'IPAC. Vous auriez pu parler de MBway et des masters qui sont déjà présents sur le campus, mais pour l'instant du côté ZAC ETOILE déjà construite. Vous auriez pu parler aussi d'ECORIS. Vous auriez pu parler des autres instituts de formation qui aujourd'hui s'intéressent au territoire. Sauf que ça, ça ne vous intéresse pas. La seule chose qui vous intéresse c'est de vous payer ma gueule, de dire que je dis n'importe quoi et que je ne fais rien pour les étudiants. Donc à partir de ce moment-là...

M. LIERMIER.- A-t-on dit cela Monsieur le maire ?

M. le Maire.- Vous avez dit que des *fake news* depuis tout à l'heure.

M. LIERMIER.- Non, on n'a pas dit ça.

M. le Maire.- Vous n'avez pas le micro, je vous le rappelle.

M. LIERMIER.- Oui parce que vous faites exprès, il n'y a pas de débat possible avec vous. Ce n'est pas normal.

Avec Mme LE GOUIC il y a un échange, on peut discuter. Mais avec vous on ne peut pas.

M. le Maire.- C'est normal, c'est mon moment de parole.

M. LIERMIER.- Vous me censurez, c'est la seule chose que vous savez faire. Et vous vous adressez avec nous avec des propos qui sont faux. Vous dites que j'ai dit des choses, et ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai.

M. le Maire.- Vous avez dit que l'USMB ne viendrait pas, que l'Université de Genève ne viendrait pas, que nous n'avions pas œuvré pour l'IFSI, etc.

M. LIERMIER.- J'ai simplement dit que l'IFSI n'est pas de votre fait. Il était prévu qu'il parte au CHAL, vous le savez très bien.

M. le Maire.- C'est donc moi qui aie permis qu'il reste ici.

M. LIERMIER.- Absolument pas.

M. le Maire.- Absolument que si.

M. LIERMIER.- Non, c'est le Conseil d'administration qui a décidé, ce n'est pas vous. Ce n'est pas vrai.

M. le Maire.- D'accord. Et j'étais, j'en suis désolé, au Conseil d'administration.

M. LIERMIER.- Bien sûr.

M. le Maire.- Oui, j'étais au Conseil d'administration.

M. LIERMIER.- Donnez-moi le micro, car ce que vous faites-là n'est pas juste.

M. le Maire.- Non. Est-ce que je vous ai coupé la parole tout à l'heure ?

M. LIERMIER.- Non, car ça fait cinq minutes que vous parlez. C'est du solo. Pourquoi vient-on à ce Conseil si on ne peut pas discuter ? On discute avec vos collaborateurs, et avec vous c'est impossible.

M. le Maire.- Très bien. Je n'ai donc pas le droit de répondre aux questions ! Et au cas où, mes élus ne sont pas mes collaborateurs.

Je vais être très honnête avec vous. Je vais vous laisser reprendre la parole, et je vais vous laisser répondre à ces questions. Mais la prochaine fois que vous m'interrompez alors que je suis en train de parler... J'ai le droit de parler. Je suis le Président de séance. Je n'ai rien dit. J'ai laissé parler tous mes élus. C'est vous qui me coupez la parole car cela ne vous intéresse pas, parce que la vérité ne vous intéresse pas.

Je n'ai pas dit que je ne voulais pas vous redonner la parole, j'ai dit que je voulais faire la synthèse. Si derrière j'estime que je dois vous redonner la parole, je vous la redonnerai. Mais à un moment vous devez respecter le cadre du débat. Il y a un règlement intérieur. En coupant la parole au Président vous ne respectez pas ce règlement intérieur. Donc la prochaine fois ce sera une suspension de séance.

M. LIERMIER.- Je maintiens le propos que j'ai tenu. Concernant votre position de délégué au niveau de l'Agglomération, pourquoi l'avez-vous eue ? Parce que vous avez refusé d'être Vice-président de l'Agglomération. Ils vous ont donc créé un petit poste qui vous

allait bien, en disant « on aura des étudiants un jour, on parle de 1 500 étudiants ». OK, super. Aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Maintenant, dans le débat que l'on a vous avez posé un certain nombre de questions, vous m'interpelez, et à la fin vous dites « *vous ne pouvez plus parler* ». Ça ce n'est pas juste. A ce moment-là, modifions le règlement intérieur pour qu'il y ait des échanges qui soient riches, constructifs, et ensemble. Mais que cela ne soit pas seulement vous, c'est le fait du prince, c'est moi qui dis et c'est ainsi.

Et effectivement, M. SADDIER l'a dit publiquement et vous ne l'avez pas démenti quand on a posé la première pierre de l'IFSI. Vous n'avez pas démenti ce qu'il a dit publiquement.

M. le Maire.- Pourquoi on ne dément pas en public ? Mais ça vous l'apprendrez un jour. Tout simplement parce qu'on est partenaire et qu'on le dit en privé.

M. LIERMIER.- Vous voyez, quand vous nous adressez à moi vous faites preuve d'arrogance. Pourquoi ?

M. le Maire.- Parce que vous dites n'importe quoi. A un moment, quand on dit n'importe quoi, j'en suis désolé mais on peut tomber dans le péché d'arrogance, qui d'ailleurs n'est pas un des sept péchés capitaux.

Mais vous savez Monsieur LIERMIER, encore une fois dire que... J'étais au Conseil d'administration, j'ai participé à tout ça, et c'est moi en tant que Maire qui ai voulu ça. Vous pouvez dire ce que vous voulez, la crédibilité est de mon côté.

Et dire que j'ai été nommé Conseiller délégué à l'enseignement supérieur parce que j'ai refusé d'être vice-président, là aussi c'est un mensonge.

J'ai refusé d'être vice-président... Et vous devriez, en tant qu'Ambillien et Conseiller municipal d'AMBILLY, être fier que nous ayons gagné deux postes au Bureau communautaire alors que nous n'en avions qu'un. Aujourd'hui Laurent GILET est vice-président, et je suis Conseiller délégué avec les mêmes pouvoir qu'un vice-président. Vous devriez donc être content que nous soyons deux pour représenter la Commune plutôt qu'un.

Au mandat précédent j'étais aussi en charge de l'enseignement supérieur, et j'étais vice-président.

Donc vous voyez, non on ne crée pas des postes sur mesure pour moi Monsieur LIERMIER. Je crois qu'après 17 ans de mandat bientôt on ne crée rien sur mesure pour moi, même pas mes costumes.

Nous allons donc procéder au vote si vous le voulez bien.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°081-2024 est adoptée à l'unanimité avec 6 abstentions (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme BAUER, Mme GROS, Mme BATAILLEY).

N°082-2024 : Bilan triennal de l'état du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur la Commune
(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- C'est M. SICLET qui devait présenter le bilan triennal.

Nous avons eu la présentation de ce rapport, et il n'y a pas de point particulier en plus de ce que nous avions discuté la dernière fois. Ce rapport c'est simplement l'occasion de porter le sujet de la sobriété foncière, de l'artificialisation dans le débat public local, de présenter la trajectoire en cours et de déduire collectivement le positionnement d'AMBILLY par rapport à cet objectif. Des choses que nous avons déjà discutées.

(*M. le Maire donne lecture de la délibération.*)

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

La délibération n°082-2024 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

N°083-2024 : Projet de réhabilitation de la Maison Carrée – Réalisation d'une résidence seniors – Choix du promoteur lauréat

(*Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération et annexes en pièces jointes*)

(*M. le Maire donne lecture de la délibération.*)

M. le Maire.- C'est pourquoi j'ai l'honneur de présenter ce soir ces deux projets à la place de M. SICLET, le projet A et le projet B. Il convient de voter sur l'un ou l'autre de ces projets, sachant que c'est le projet B qui a été retenu par la Commission d'Urbanisme.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. LIERMIER.- J'avais une remarque parce qu'en Commission on avait noté sur le projet une division parcellaire qui n'était pas très correcte sur le plan qui nous avait été remis. Et je vois que dans le document soumis aujourd'hui au Conseil municipal cela n'a pas été changé. C'est une division parcellaire qui empiétait pas mal sur le parc, et on s'était mis d'accord pour la réduire. Est-ce le cas aujourd'hui ?

M. le Maire.- Oui, c'est le cas. Vous me le confirmez ?

M. MARTIN.- Oui.

M. le Maire.- C'est important, car c'est quand même ce que la Commission a décidé.

M. MARTIN.- On fournira les documents mis à jour.

M. le Maire.- Les documents mis à jour seront fournis, mais l'objectif de la Commune c'est bien le respect de ce qui a été validé en Commission Urbanisme. C'est bien évident.

M. LIERMIER.- Je vais vous faire plaisir. C'est un super projet ça.

M. le Maire.- Mais est-ce moi qui l'ai initié ou pas ?

M. LIERMIER.- Je pense quand même qu'on vous a un peu inspiré. Notamment lorsqu'on a parlé de la maison qui est en face de la bibliothèque municipale on vous a fait une proposition de créer une maison seniors. Effectivement, en la visitant on s'est rendu compte que ce n'était pas forcément évident.

On retrouve aujourd'hui ce projet, très bien.

M. le Maire.- Sauf que ce projet était antérieur à votre proposition. Mais effectivement elle peut faire écho, ce n'est pas un problème.

M. LIERMIER.- Oui, vous aviez beaucoup de projets dans les tiroirs, le *skate park* dont je me souviens aussi. Mais ce n'est pas grave, ce qui compte c'est que ce soit fait. Le reste c'est de la polémique.

M. le Maire.- Ne pensez pas qu'on a sorti un projet des tiroirs comme ça.

M. LIERMIER.- Si, puisque quand j'ai proposé le projet du *skate park* on m'a dit : « *ah, mais on a déjà ça* », mais en fait il n'y avait rien du tout.

M. le Maire.- Oui, avec la ZAC. Je suis allé au *skate park* de la ZAC, et il a été soutenu par la ZAC. Mais ce n'est pas grave...

M. LIERMIER.- Mais mon message est positif, n'est-ce pas ?

M. le Maire.- Tout à fait, il est tout à fait positif. C'était juste pour vous dire que la résidence séniors est une idée qu'on avait déjà depuis longtemps. Si vous nous l'avez donnée en plus, bien évidemment ça veut dire qu'on pourra considérer qu'il y a une convergence d'intérêt là-dessus. Et même si la paternité est davantage de notre côté, cette question est tout à fait compatible avec vos propositions. Ça ne marchait pas sur la maison que vous avez visitée. Sur la Maison Carrée, évidemment ça faisait partie des propositions depuis déjà un petit moment, mais cela n'avait pas encore été testé puisqu'avant c'était un bâtiment périscolaire. On a testé d'autres hypothèses, dont la résidence séniors, il y a maintenant à peu près deux ans.

M. LIERMIER.- Aujourd'hui on est un peu embêté parce qu'il y a cette résolution qui est soumise avec le plan qui n'est pas à jour. Nous sommes malheureusement dans une position où on va devoir s'abstenir, mais nous sommes pour ce projet.

M. MIHOUBI.- Vous vous abstenez, je ne trouve pas ça logique sachant que vous avez la confirmation que ce qui a été donné en Commission Finances a été pris en compte. Mais ça vous regarde.

Au niveau de la résidence seniors, je pense que c'est un combat que Laurent GILET avait depuis son premier mandat, où il n'arrêtait pas de dire qu'il fallait des résidences séniors pour qu'on ait une meilleure mobilité pour les seniors, pour qu'ils puissent être au cœur de ville et qu'on ait de l'intergénérationnel un peu plus soutenu dans notre Commune.

Moi aussi je vais valider le projet B suite à ce qui a été dit en Commission Urbanisme, même si je n'y suis pas allé.

Je resterai à dire qu'avoir 42 logements pour des seniors c'est peut-être plus intéressant que 28. Mais je me rallierai à la majorité de ce qui a été dit en Commission Urbanisme, qu'il y a peut-être une meilleure prise au sol et moins de hauteur pour ces résidences. On aurait donc peut-être une facilité de déplacement pour nos seniors.

J'aimerais que ce projet soit unanime pour ce vote, mais ce n'est qu'un appel du pied de ma part. Merci.

M. le Maire.- Pour précision, ou demande de précision, ça fait 18 mois qu'on travaille sur ce projet. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Votre proposition est arrivée après, mais nous n'avions pas forcément parlé de la résidence séniors. Autant dire que ce n'est pas grave en soi de ne pas polémiquer, mais ça veut dire que ces choses-là au moins sont des intérêts convergents. Donc quand il y en a, mieux vaut les défendre. C'est la première chose.

Deuxième chose, effectivement les questions de résidences seniors ont déjà été abordées depuis un moment. Je crois même que c'était dans le programme municipal de 2020. À vérifier, si ma mémoire ne flanche pas. Il y a donc une forme d'antériorité aussi là-dessus, et Laurent GILET avait travaillé notamment sur ces questions, à l'époque, sur le logement coopératif, même si ce n'est pas quelque chose qui a abouti dans ce sens. Je ne parle pas de logements coopératifs en général, mais sur la question de coopérative séniors, pour donner les précisions complètes.

Nous allons donc être amenés à voter sur les deux projets, et à comptabiliser les votes sur les deux projets.

Mme LE GOUIC.- Merci de me redonner la parole.

Je voulais simplement apporter un complément. J'ai pris connaissance des projets évidemment en prenant connaissance du dossier de séance. Il me semble que ces projets, et en particulier le projet ICADÉ, la Maison Blandine, je rejoins en partie les remarques d'Abdelkrim sur le manque de logements, mais je pense que sa plus-value est vraiment dans la proposition d'une organisation et d'un fonctionnement au cœur de la Commune, au cœur d'AMBILLY, dans une organisation qui repose aussi sur des liens intergénérationnels, des liens aussi entre différents types d'occupants de ce projet, autour des personnes âgées bien sûr, des jeunes, et de l'accession au BRS.

Il me semble que ce type de projet, je formule plutôt une invitation pour la suite, doit aussi nous inviter à nous questionner plus largement sur comment on accompagne, nous, au niveau de la Commune, l'accueil, l'arrivée de ces nouveaux habitants dans la Commune, notamment au titre de leur insertion du projet dans la Ville. Je voyais sur le plan que la sortie piétonne n'était pas forcément orientée vers la ZAC ETOILE alors que je pense

qu'il y a quand même une continuité piétonne à travailler pour faciliter aussi les déplacements de ces personnes âgées. Ça c'est en termes d'insertion urbaine du projet dans le reste des projets de la Ville, et dans un réseau de mise en relation des projets.

Et je pense que les services de la Commune, et les politiques publiques de la Commune, ont aussi intérêt à accompagner l'arrivée de ces nouveaux habitants, notamment par des actions de communication. Ce sont peut-être des gens qui vont venir s'installer et qui ne sont pas initialement de la Commune, notamment les personnes âgées, qui ont quand même pour ambition de rester actives dans une dynamique un peu vertueuse. Peut-être des choses du type livret d'accueil de ces personnes : il y a le marché le samedi ; la mairie est ouverte de telle heure à telle heure, etc. Un petit kit d'accueil pour ces nouveaux habitants serait le bienvenu.

Et de la même façon, le CCAS, etc. En tout cas, tous les services liés aux personnes âgées de la Commune pourraient aussi travailler à l'accueil de ces nouveaux habitants. C'était simplement une remarque pour la suite, pour se donner du travail. Une *to do list* à ajouter. Merci.

M. le Maire.- Merci beaucoup Charlotte.

Nous allons procéder au vote.

Mme CASTO.- Bonjour à tous. J'ai encore quelques questions.

Concernant les appartements qui seront dédiés au bail solidaire, est-ce que ce seront des personnes qui seront sélectionnées par rapport à leur envie de collaborer avec la population des personnes âgées ? Est-ce qu'on aura une vue là-dessus, ou est-ce que ce sera quelque chose de plus systématique où on prend le début de la liste et où on attribue les appartements ?

M. le Maire.- Ce n'est pas du logement social à proprement parlé. Donc effectivement, la règle n'est pas une règle de choix comme pour le logement social. On est plus sur des critères dictés par rapport au montant des revenus ou ce genre de chose. On n'est pas sur des choix de type logements sociaux.

Mme CASTO.- Du coup, est-ce qu'on sélectionnera des personnes qui auront envie d'aider les personnes âgées ?

M. le Maire.- Non, la collectivité n'est pas pour ce type de résidence séniors.

Mme CASTO.- Car ma crainte d'avoir quelque chose de mixte c'est que les seniors soient plus dérangés qu'autre chose.

M. le Maire.- Le travail est justement en train de se faire, c'est pourquoi le prestataire qui est choisi garantit cette réflexion. Avec Maison Blandine, cette société garantit la gestion dans ce sens. Il y a quand même un projet social à l'intérieur, mais le projet social n'est pas le projet de la collectivité. Cela ne veut pas dire que la collectivité ne discute pas avec cette association. Cela ne veut pas dire que la collectivité ne porte pas un certain nombre de projets qui sont des projets latéraux, notamment avec le CCAS, ou des propositions d'accompagnement ou autres, mais ce n'est pas son projet social à proprement parlé.

Ça on peut le retrouver dans d'autres cadres, notamment sur la ZAC ETOILE où là on travaille sur d'autres types. On le fait pour le logement étudiant notamment, et on le fait aussi sur le logement générationnel où là on a davantage notre mot à dire, notamment sur ces questions, dans des choses plus publiques. Là on est quand même davantage sur un travail en partie privé, et un travail associatif qui accompagne. C'est aussi la grande différenciation qu'il y a entre le premier et le deuxième projet par ailleurs, qui va plus dans le sens de nos politiques publiques.

Mme CASTO.- Savez-vous si la Maison Blandine va collaborer avec l'IFSI pour pouvoir trouver des jeunes ?

M. le Maire.- Ça, ça peut faire partie des choses que l'on peut porter avec eux, évidemment. Ils ont aussi leur réseau d'acteurs, mais ça peut faire partie des choses que l'on peut porter avec eux bien évidemment. On ne peut pas imposer, en revanche on peut suggérer travailler ensemble sur ces questions sans aucun problème.

Mme CASTO.- Merci.

M. le Maire.- Avec le gestionnaire on peut travailler en bonne intelligence. On le fait avec d'autres types de gestionnaires, mais on est davantage sur un type de contractualisation en privé/public, avec en plus des volontés de travail en commun. On va le faire notamment sur la ZAC ETOILE avec d'autres prestataires. Parfois les produits sont totalement publics, parfois les produits sont mixtes, privés et associatifs, et parfois la collectivité prend aussi sa part dans la gestion.

On va quand même avoir une part dans la gestion, il faut le rappeler, puisque le parc reste un parc public. Ça veut dire que les aménagements, notamment dans le parc public, l'accompagnement dans le parc public, les animations dans le parc public, c'est la collectivité. Ça en revanche c'est une garantie qu'on a voulue, de conserver le parc public.

Je donne un exemple : si on devait avoir la bibliothèque hors les murs ou des choses comme cela, dans le parc public en lien avec des activités seniors, c'est nous qui le développerons. Ça c'est aussi important. La gestion est privatisée, évidemment. Les collectivités, ce n'est pas vraiment leur métier. C'est plus compliqué, hormis quand ce sont des collectivités de type public, CHAL ou autres, quand c'est notamment médicalisé, qui ont davantage de possibilités de gérer convenablement ce genre de chose.

Mais ils viendront présenter leur projet je pense. On le fera en Commission Urbanisme, peut-être en Commission Urbanisme élargie, pour les conseillers municipaux que ça intéresserait d'avoir une présentation de la continuité du projet. Là on est sur le choix, et sur le projet tel qu'il est. Les questions qui ont été posées ici par Stéfania ou par d'autres pourront être posées au prestataire.

Nous allons nous prononcer sur les deux.

(Il est procédé au vote à main levée sur le projet A, puis sur le projet B.)

Aucun vote pour le projet A.

La délibération n°083-2024, avec le projet B, est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention (M. FERAUD).

N°084-2024 : Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat de quatre lots de copropriété dans un immeuble situé au 48 rue de Genève

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Je présente aussi cette délibération à la place de M. Guillaume SICLET, souffrant.

C'est simplement par rapport au portage et au complément de réserve foncière, pour requalifier et continuer à requalifier le front bâti de la rue de Genève. Les biens sont occupés suivant un contrat qui a débuté le 1^{er} mai 2020. Le préavis a été donné pour le 30 avril 2025. On récupère donc ce bien.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°084-2024 est adoptée à l'unanimité.

N°085-2024 : Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat du bien situé au 27 rue Ravier par CDC Habitat

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Idem, c'est M. SICLET qui devait vous présenter le projet de délibération mais je prends la main.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. FERAUD.- Vous avez mentionné le Plan de mixité sociale qui avait été agréé avec l'État. Si je ne me trompe pas vous avez parlé de 9 logements. Je voulais savoir si c'est bien conforme à ce qui a été agréé initialement avec l'État le fait de construire 9 logements sur cette parcelle ? Je vous remercie.

M. le Maire.- De mémoire je ne suis pas sûr que le nombre de logements ait été stipulé. Mais cette parcelle était à vocation 100 % sociale. Je peux faire revérifier et vous donner l'information.

M. FERAUD.- Je n'ai pas non plus vérifié, mais il me semble que lorsque le contrat de mixité sociale est signé avec l'État il y a un certain nombre de projets envisagés qui sont marqués pour comptabiliser le nombre de logements projetés à construction. Donc j'imagine qu'il y a une estimation du nombre de logements qui étaient prévus sur la parcelle.

M. le Maire.- Oui, c'est une estimation mais ce n'est pas une contractualisation. Telle est la différence.

C'est-à-dire que si par exemple vous décidez de faire moins d'étages vous réduisez, et à ce moment-là vous n'êtes pas tout à fait sur le même nombre d'appartements. Vous pouvez aussi avoir des variations qui sont liées à la taille des appartements. Il y a eu des changements sur des tailles d'appartements. Ce n'est donc pas une science exacte sur cette question.

En revanche, là où vous avez raison, c'est qu'effectivement quand on construit le contrat de mixité sociale vous avez une estimation du nombre de logements, en tout cas un engagement de la collectivité à assurer la construction d'un certain nombre de logements, et notamment à fixer sur ces parcelles le fait qu'ils seront gérés à 100 % de social.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (Non)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°085-2024 est adoptée à l'unanimité.

N°086-2024 : Autorisation de dépôt et décision pour le permis de construire du projet d'école provisoire pour l'école de la Fraternité

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération en pièce jointe)

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Vous avez donc cette première délibération 86 qui autorise le dépôt du permis de construire pour une école provisoire.

Vous avez ensuite l'autorisation de dépôt et décision pour le permis de construire du projet de rénovation thermique et fonctionnelle de l'école de la FRATERNITE, donc l'école provisoire dans laquelle va déménager l'école actuelle pendant que l'école actuelle va être rénovée. C'est la logique de ces deux délibération.

Si vous me permettez je lis la deuxième délibération et j'ouvrirai le débat sur l'ensemble.

N°087-2024 : Autorisation de dépôt et décision pour le permis de construire du projet de rénovation thermique et fonctionnelle de l'école de la Fraternité

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Cette deuxième délibération pour la même chose, exactement pareil, c'est le même texte. On retrouve simplement un intitulé d'opération qui est différent, et un intitulé de délibération qui est différent.

(M. le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (Non)
Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Les délibérations n°086-2024 et n°087-2024 sont adoptées à l'unanimité.

FINANCES

N°088-2024 : Modification des tarifs pour la location des salles communales

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – Projet de délibération et annexe en pièces jointes)

M. MIHOUBI.- C'est une délibération que nous avons vue en Commission Finances, mais que je vais relire pour l'ensemble du Conseil municipal.

(M. MIHOUBI donne lecture de la délibération.)

Suite à des discussions que nous avons eues il y a trois semaines avec les associations, et surtout celles qui demandaient beaucoup d'heures, faire des demi-heures au lieu de faire des heures complètes. C'est pourquoi cette tarification a été ajoutée.

On remercie déjà les associations car on a eu un débat qui était assez enrichissant, pertinent, qui nous a permis d'élaborer une nouvelle tarification, qui pourra peut-être évoluer avec le temps. Mais actuellement c'est juste pour pouvoir ajouter cette demi-heure qui est importante pour certaines associations, et qui leur permettrait de trouver un petit équilibre dans leurs finances.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques, hormis celles que nous avons eues en Commission Finances ? (Non)

Si tel n'est pas le cas nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°088-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je ne voudrais pas faire d'excès de formalisme, mais il est vrai que par empressement j'ai fait voter les deux délibérations en une sur les écoles. Je préfère donc reprendre le vote, si vous le permettez, formellement. Donc la délibération n°86, pour l'école provisoire, est-ce qu'il y a des votes contre ? (Non)

Des abstentions ? (Non)

Je vous remercie.

La délibération n°086-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Et pour la délibération n°87 sur la rénovation thermique et fonctionnelle de l'école la FRATERNITE, est-ce qu'il y a des votes contre ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°087-2024 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- L'ordre du jour du Conseil municipal est épuisé. Il y avait des questions de la minorité. Je vais laisser M. FERAUD poser ses questions.

6. Questions diverses

M. FERAUD.- Je vous remercie. Je précise que ce sont quatre questions qui sont posées parce qu'il n'y a pas eu de réponse à des demandes préalables, ou en tout cas des réponses parcellaires.

Question n°1 : Monsieur le Maire peut-il justifier de son refus de communiquer la décision, dont il aurait été évidemment fait publicité régulière, autorisant le mandatement du cabinet d'avocats parisien AVOCATS DRAI ASSOCIÉS, pour travailler sur la taxation des terrains communaux en Suisse ?

Exemples ci-dessous des mandats liquidés et réglés en rapport :

15/02/2022	20	103	Honoraires avocats consultation fiscalité communaux	11,224.99 €
15/12/2022	328	2,180	Honoraires avocats consultations fiscales communaux dossier 20055178	1,925.00 €
15/12/2022	329	2,202	Honoraires avocats consultations fiscales communaux	750.00 €

Existe-t-il seulement une décision autorisant ce mandatement ?

Pourquoi le résultat de ces travaux n'est-il pas communiqué aux élus de l'opposition, comme demandé en juin ? Ils doivent être très intéressants au vu du coût de la prestation, malgré le mandat régulier préexistant de l'étude genevoise CMS, a priori plus experte sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vous laisse lire l'ensemble si vous voulez.

M. FERAUD.- Les deux premières, car les deux suivantes n'ont vraiment pas de rapport.

Question n°2 : De même, comme demandé en juin, Monsieur le Maire peut-il justifier de son refus de communiquer la décision, dont il aurait été évidemment fait publicité

régulière, autorisant le mandatement du cabinet d'avocats parisien AVOCATS DRAI ASSOCIÉS pour travailler sur le sujet relatif aux deux mandats liquidés suivants ?

09/05/2022	95	740	Honoraires avocats MP PII et concussion	3,055.00 €
18/10/2022	250	1,724	Honoraires avocats MP PII - dossier 21055212	1,950.00 €

M. le Maire.- Sur la question 1 et 2 il aurait dû y avoir réponse par mail le mercredi 13 novembre. Je vais donc lire.

Sur votre première question :

« En premier lieu il convient de rappeler qu'il appartient à la Commune d'apprécier si vos demandes sont en lien avec votre mandat au fin de l'exercice du pouvoir délibérant, et si nulle considération tirée de l'intérêt général fait obstacle à cette communication.

Ces dispositions sont applicables aux consultations réalisées par des avocats au profit de la collectivité qui sont normalement couvertes par le secret professionnel.

Le cas échéant la Commune a le droit d'examiner votre demande au regard des autres dispositions applicables.

Et donc ici la loi de 17 juillet 1978 désormais codifiée aux articles L.300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'Administration.

Dans ce cadre, en dehors de l'examen de délibération particulière par le Conseil municipal, les consultations réalisées par les cabinets d'avocats au profit de la collectivité sont confidentielles en vertu de la loi, et leur communication n'est pas de droit, y compris pour les membres de l'assemblée délibérante. Elle doit même être refusée lorsque des procédures juridictionnelles sont en cours, ce qui n'est pas ici le cas.

Il convient de préciser que cette étude complémentaire de 46 pages ne portait pas sur les aspects de droit internes helvétiques mais exclusivement sur des aspects de droit international public et de droit interne français.

Elle était donc parfaitement complémentaire aux travaux réalisés par le Cabinet CMS compétent en droit suisse, et ses conclusions ont pu être transmises par nos soins à nos conseils inscrits au barreau de Genève.

Il n'est pas possible de donner suite à cette demande tant que l'ensemble des procédures juridictionnelles demeurent pendantes à l'égard de l'analyse juridique réalisée.

Ces règles ne sont pas identiques en ce qui concerne les pièces justifiant le paiement de ces prestations à la condition qu'elles ne révèlent nulle indication quant aux procédures suivies.

Conformément aux règles comptables applicables l'ordonnateur a constaté la correcte exécution du service fait avant toute mise en paiement des sommes facturées. »

J'ajoute que le cabinet CMS, avec lequel nous travaillons à Genève, a par conséquent aussi la possibilité de faire appel à des confrères avocats du droit français. On va d'ailleurs le faire à nouveau.

Il est même actuellement question que cela se reproduise au regard des démarches effectuées auprès des autorités administratives françaises.

Dans votre deuxième question il est rappelé :

« En application des dispositions de l'article L.2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales le Maire est seul chargé de l'administration de la Commune.

Par voie de conséquence le Maire ès qualité ou en vertu des délégations qui lui ont été accordées en début de mandature pouvait missionner un conseil juridique de son choix dans le respect des textes des procédures applicables.

La Commune a cependant sollicité une analyse juridique des risques pour l'administration communale liés à la plainte contre X que vous aviez déposée en 2021 pour prise illégale d'intérêt. ».

Je rappelle que c'était une plainte contre X. Vous l'avez même rappelé en Commission Finances à plusieurs reprises.

« Le Cabinet DRAI n'a pas été missionné par la Commune pour la défense de Monsieur le Maire à titre personnel mais ès qualité. Il n'appartiendrait d'ailleurs pas à la Commune d'en connaître pour un litige d'ordre strictement privé.

En outre, étant donné que vous avez vous-même initié des plaintes de ces procédures pénales, et que ce ne sont pas vos propres qualifications juridiques qui peuvent être retenues en l'espèce, mais celles que le procureur de la République et le cas échéant les tribunaux retiendront, à supposer qu'ils en aient la possibilité. ».

Vous avez la question 3.

M. FERAUD.- Je précise, vous n'avez pas répondu, s'il existait des décisions. Mais je vous remercie quand même.

Question n°3 : L'arrêté portant désignation du DPO (Délégué de Protection aux Données) d'Ambilly n'est pas publié sur le site Internet de la Commune. Monsieur le Maire pourrait-il le communiquer ce jour, avec la date d'entrée en vigueur de la décision, afin de confirmer qu'il y avait bien un DPO régulièrement désigné lors du précédent Conseil du 26 septembre 2024, comme affirmé alors ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- « L'arrêté désignant un agent communal comme DPO a été pris avant le Conseil municipal du 26 septembre. ». Je le sais puisque je l'ai signé.

« Cet arrêté n'est juridiquement pas obligatoirement transmissible au Contrôle de la légalité. Il a cependant été transmis par mes services.

Il n'a pas à figurer tel quel sur le site de la collectivité.

Il y avait donc bien un DPO désigné à la date du Conseil municipal. Et cet agent a reçu une formation au CNFPT.

Il sera bien entendu bénéficiaire des formations complémentaires qui seront à nouveau proposées par le CNFPT au fil du temps, et le cas échéant la Commune inscrira au budget 2025 l'acquisition d'un logiciel RGPD. » .

Question 4.

M. FERAUD.- Vous ne précisez pas la date ?

M. le Maire.- Je donne la réponse que je veux, mais je l'ai fait avant le Conseil municipal.

M. FERAUD.- Question n°4 : Monsieur le Maire, j'entends certaines inquiétudes concernant une absence de mesures suffisantes visant à assurer la confidentialité des informations personnelles des administrés ayant souscrit l'abonnement communal pour stationner sur la voie publique, que je ne suis pas en mesure de confirmer ou d'informer.

La confusion persistante concernant la saisine ou non du DPO au préalable de la délibération 075-2024 du 26 septembre visant à déroger au traitement des données personnelles des intéressés, et l'incertitude concernant la date effective de sa nomination notifiée en préfecture, ne contribue pas à restaurer la confiance.

Le DPO pourrait-il se saisir du sujet, conformément à ma demande du 4 novembre dont il était destinataire, afin de bien vouloir rendre compte de ses conclusions aux élus concernant les mesures en place pour assurer la confidentialité de ces données ?

Et, si en cas de lacunes confirmées, des informations personnelles auraient circulé de manière impropre au sein de la municipalité en dehors du strict cadre légal ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Si jamais, c'était le 16 septembre pour l'arrêté.

« Monsieur FERAUD, je comprends votre inquiétude. Elle est légitime et compréhensible.

Je vous informe que les mentions sur la confidentialité des informations figurent bien sur le site Internet de la Commune au niveau des abonnements lors de la création du compte « abonné ».

Les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité sont totalement accessibles en cliquant sur ces mentions, indiquées en rouge.

Dans ces conditions d'utilisation générales du site « e-habitants.com » l'article 11 est clairement explicite sur l'utilisation des données et la mention du DPO.

J'en profite pour vous rappeler que l'adresse mail du DPO a été créée depuis quelques mois : dpo@ambilly.fr.

Merci donc de ne pas écrire à l'adresse mail directe de l'assistant informatique. Nous veillons à séparer sa mission DPO... ».

M. FERAUD.- Excusez-moi de vous interrompre. Je me permets de vous corriger.

J'ai bien utilisé dpo@ambilly.fr. Il y a une conversion automatique et le nom de la personne apparaît ensuite. Vous pourrez le vérifier vous-même. Si vous tapez dpo@ambilly.fr la conversion se fait automatiquement. Je n'ai jamais utilisé le nom de la personne en question directement. C'est le système informatique qui le fait.

M. le Maire.- D'accord. Parce que j'ai vu son nom apparaître.

M. FERAUD.- Comme je vous le dis, il apparaît mais après que j'aie saisi DPO.

M. le Maire.- Détendez-vous, je vous crois. Vous ne me croyez pas souvent mais je peux vous croire parfois.

M. FERAUD.- Je vous invite à tester.

M. le Maire.- Je le ferai.

Je vous rappelle néanmoins que l'adresse mail du DPO a été créée.

M. FERAUD.- C'est très bien.

M. le Maire.- « Au-delà de la seule question des abonnements, et pour tous services de la Commune, chaque citoyen peut le solliciter. Notre DPO est au travail. Il s'est bien mis en relation avec le Service du stationnement pour s'enquérir du caractère des données demandées depuis le début, et même avant l'arrêté de nomination.

Il s'assure directement, avec les agents administratifs du service, qu'aucune donnée personnelle ne soit stockée sur les serveurs de la Commune mais dans le logiciel.

Un lien constant est créé pour que la Commune reste attentive à la protection de ces données.».

Quant à ce que vous avez dit sur le fait que ça pourrait fuiter pour la municipalité... c'est quelque chose de cet ordre-là, je ne sais plus...

M. FERAUD.- Si des informations auraient circulé de manière impropre.

M. le Maire.- Evidemment. Comme toutes les informations d'ordre social, comme toutes les informations d'ordre scolaire, comme tout ce que nous traitons depuis des années et des années. Non, ce sont nos agents du Service public qui traitent ces informations, et les élus ne savent rien sur ces informations.

Pensez bien que je n'accepterais pas, et que moi-même je n'en suis pas récipiendaire.

Si c'était une crainte de votre part, soyez rassurés. Je trouve dommage que ça apparaisse de cette manière car c'est un manque de confiance fait à notre travail sur la circulation des données.

Et nous traitons des données bien plus sensibles que celles que nous demandons pour le stationnement quand ça concerne des personnes en situation de très grande précarité, en très grande difficulté sociale, ce qui jusqu'à la preuve du contraire ne vous a jamais vraiment émus sur le fait qu'il y avait une sécurité par rapport à ces données. C'est aussi la preuve qu'on fait quand même bien notre travail puisque ces questions sociales sont très bien gérées par ailleurs.

Quand c'est le stationnement...

(Observation en aparté de M. MIHOUBI et M. PAPEGUAY)

M. FERAUD.- Monsieur MIHOUBI je peux vous faire une démonstration. Je n'ai jamais eu l'arrêté, je ne connaissais même pas le nom de la personne.

M. MIHOUBI.- On vient de le faire. C'est quand on fait « rechercher dans l'annuaire » qu'on a le nom de la personne.

M. PAPEGUAY.- Ça se met automatiquement.

M. MIHOUBI.- On a fait le test et on est tombé directement...

M. FERAUD.- Vous confirmez donc ce que je dis, on est d'accord ?

M. PAPEGUAY.- En partie.

M. FERAUD.- Je vais quand même répéter ce que j'ai dit. Très clairement je n'ai pas fait de recherche.

M. MIHOUBI.- On ne vous a pas dit ça. On a juste dit que quand on fait « recherche annuaire », là on tombe sur le nom de la personne.

M. FERAUD.- Moi je n'ai pas accès à l'annuaire. En tout cas je crois, je n'ai jamais essayé. Mais je vous confirme, et on peut faire une démonstration si vous voulez : vous prenez l'adresse e-mail de la Commune, vous tapez dpo@ambilly.fr, ça envoie et vous verrez que le nom de la personne apparaît visiblement. C'est tout.

M. le Maire.- C'est noté. Le DPO regardera aussi.

Je crois qu'une demande de prise de parole a été faite par M. SEN. Juste au début du Conseil il m'a demandé à prendre la parole. Je le laisse s'exprimer.

M. SEN.- Bonsoir à tous. Ça fait un petit moment que nous ne nous sommes pas vus.

Je voudrais répondre à Monsieur FERAUD à la suite de l'un de ses mails. Je vais vous lire ma réponse.

« J'ai pris connaissance de votre mail avec un certain étonnement, d'abord sur la forme puisque vous semblez m'envoyer des mails confidentiels sur l'adresse mail d'AMBILLY, celle-là même que vous utilisez lorsque vous avez des choses souvent peu agréables à dire à Monsieur le Maire, avec copie massive aux élus de la minorité, voire de la majorité.

Vos remarques et vos questions souvent insidieuses interrogent quasiment toujours la probité des élus majoritaires. Le ton de ce mail de votre part n'est pas décevant puisqu'il va dans le même sens.

Je suis étonné ensuite que vous vous donnez tant de mal pour justifier ma mise en cause publique. Vous tentez de nous dire que vous le faites à contre-cœur tout en traitant l'assemblée... je vous laisse nous expliquer de ce qu'il s'agit d'ectoplasme.

Nous savons tous le peu de considération que vous avez toujours eu pour les représentants municipaux de la majorité, mais j'ai du mal à comprendre pourquoi.

Après m'avoir visé vous tenez par écrit à m'assurer de votre estime. Nous ne savons toujours pas pourquoi nous devons, en tant qu'élus majoritaires, subir les mises en cause incessantes de votre part. Nous ne le saurons sans doute jamais en fin de compte.

J'ai répondu à vos interrogations me concernant. Ma réponse n'en appelle pas d'autres. Quand on porte le fer Monsieur FERAUD, il faut l'assumer.

Vous décrivez les élus de la majorité comme hypocrites et dépendants de leur Maire.

Je vous réponds que ce que nous sommes nous l'assumons, que tout ce que nous faisons nous le montrons, et que loin d'être dépendants nous sommes une majorité solidaire depuis de nombreuses années, liés entre nous par le désir constant du service aux Ambilliens. ».

Je voudrais revenir à d'autres choses auxquelles j'ai pensé.

Croyez-moi, ce ne sont pas les 124,83 euros – je le dis, je ne sais pas si j'ai le droit – qui me motivent à venir tous les jours en mairie. Si je le fais c'est parce qu'en tant qu'Ambillien depuis 34 ans j'ai réussi à ne pas mettre de l'argent dans mon cœur, donc je le fais avec passion car je suis conseiller délégué d'un service qui m'attache. Je le fais donc avec bon cœur.

Si je fais des conseils d'école, je rentre à point d'heure, croyez-moi ce ne sont pas les 124 euros qui me motivent. Je ne sais pas si j'ai encore le droit de le dire, mais même si je ne les ai plus je serai toujours présent.

Mon absence était justifiée pour des raisons que je ne divulguerai pas ici car ça ne regarde pas le public. Je pourrai le faire en privé ou vous l'écrire sur votre boîte mail d'élu. Mais croyez-moi, même en déplacements professionnels je sais ce qui se passe dans le service où je suis élu. Je fais des retours avec M. le Maire et avec M. MIHOUBI.

D'un côté ça me touche un peu, car je me dis que quand vous ne me voyez pas peut-être que je vous manque. Moi, il n'y a aucune attaque dans ce que je vous dis.

Je voulais juste vous répondre. Aujourd'hui j'ai pris un jour de congé, spécifiquement pour venir vous voir. Je serai aussi présent pour le prochain Conseil.

Croyez-moi, ce n'était pas une attaque. Je préfère juste répondre en face à face plutôt que par écrit car je ne suis pas toujours fort. Je termine tard la nuit, je n'ai pas tout le temps les yeux en face des trous. Ne voyez pas d'attaque dans ma réponse, c'était juste pour faire un petit coucou de retour.

Merci beaucoup.

M. le Maire.- Je vous laisse la parole pour la réponse.

M. FERAUD.- Merci Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je suis désolé de le constater mais sur la forme c'est un peu inélégant car moi j'ai la courtoisie d'envoyer mes questions orales en respect du règlement intérieur 72 heures à l'avance. Je vois que vous ne l'avez pas fait.

D'autre part, je ne comprends pas trop votre interpellation sur l'usage de messagerie privée étant donné que justement vous m'avez ajouté en adresse privée lorsque vous m'avez répondu, et que du coup j'ai répondu par le biais de l'adresse privée. Je vous ai bien précisé que je vous répondais à titre personnel et que cette correspondance était dès lors en dehors du cadre municipal dès lors que vous vous êtes donné le droit de me contacter à mon adresse personnelle sur gmail. Ça c'est le premier point.

Je faisais simplement remarquer que lors du précédent Conseil, et j'observe que ce n'est pas le cas au présent Conseil, mais lors du précédent Conseil lorsque la minorité a proposé des délibérations la majorité a refusé d'en débattre voire d'expliquer ses votes.

On nous a souvent fait la remarque qu'on devait systématiquement justifier nos votes contre, et c'est là où je disais qu'il y avait une certaine forme d'hypocrisie de ne s'appliquer la même règle lorsqu'on est la majorité et qu'on vote contre les positions de la minorité.

Sur le reste Monsieur SEN, ce n'était absolument pas dans le cadre de vos fonctions privées puisque je faisais remarquer que vous n'étiez pas présent aux Conseil municipaux. Tout le monde peut le constater sur les enregistrements ou dans les procès-verbaux.

Je vous avais demandé de vous en expliquer. Je suis très heureux que vous preniez un jour de congés exprès pour venir au Conseil. Je vous en remercie.

Vous voyez néanmoins qu'il y a eu une réaction de votre part à la suite de cette mise en cause. Nous sommes donc tous très heureux de votre retour. Je vous remercie.

M. SEN.- Je ne prends pas ça du tout comme une attaque.

Je regarde encore mes mails, vu que je suis un peu tête en l'air de temps en temps. Quand je vois la réponse, certes, là je réponds à julien.feraud@ambilly.fr. Mais je ne connais pas votre adresse gmail. Je vois qu'elle apparaît, je ne la connais pas.

M. FERAUD.- C'est vous qui avez envoyé l'e-mail.

M. SEN.- Je ne pense pas avoir votre mail privé sur ma tablette d'élu. Cela étant ce n'est pas grave. La prochaine fois on fera que par boîte mail d'élus. Mais là pour moi je réponds de M. SEN Yasin avec mon mail d'élu, à M. FERAUD sur mon adresse mail dont j'ai fait part.

M. FERAUD.- Et dans la liste des destinataires il n'y a pas julien.feraud@gmail.com ?

M. SEN.- Comment voulez-vous Monsieur FERAUD que je trouve votre adresse ?

M. FERAUD.- Ce n'est pas à moi d'expliquer ce qu'il y a dans votre mail. Moi je constate.

M. SEN.- J'irai au Service informatique en tant qu'élu, si je peux me permettre, leur montrer, mais je n'ai pas votre adresse mail. Votre adresse mail c'est votre boîte privée. Je ne vais pas vous écrire sur du privé. C'est comme pour vous quand vous voulez m'écrire.

M. FERAUD.- C'est ce que vous avez fait, je suis désolé.

M. SEN.- Mais comme je vous l'ai dit, il n'y a pas d'attaque.

Vous me dites faire cela à contre-cœur et après vous m'envoyez des pics comme cela. Sincèrement, je le dis honnêtement, j'ai été honnête depuis quatre ans. Même si aujourd'hui on me dit que je n'ai plus cette rémunération...

Je vous l'ai dit, cette rémunération sert à quoi ?

Aujourd'hui je n'ai rien à cacher. Après, faites comme vous le sentez, sincèrement.

M. FERAUD.- Je suis très heureux de vous voir ce soir.

M. SEN.- Moi aussi, ça me fait plaisir. Au moins, on pourra se dire qu'on échange entre majorité et minorité dans la bonne humeur, et ça me fait plaisir, sincèrement. Merci beaucoup.

M. le Maire.- Très bien, merci beaucoup.

Je ne sais pas de quoi il en retourne particulièrement, mais M. SEN avait été interpellé pour prendre la parole au dernier Conseil municipal. Vous lui avez demandé de s'exprimer au Conseil municipal, ou que je m'exprime en son nom au Conseil municipal.

M. FERAUD.- Non. Mme DORA uniquement. M. SEN n'a pas été mentionné pendant le Conseil municipal.

M. le Maire.- Il me semble, dans le mail que vous avez envoyé.

M. FERAUD.- C'est faux Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Je viens de vous dire « il me semble ». Arrêtez de dire que c'est faux.

M. FERAUD.- C'est faux Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Je viens de vous dire « il me semble ». Détendez-vous.

En revanche je suis quand même un peu effaré d'entendre que l'ensemble des élus est traité d'assemblée d'ectoplasmes. Je vous écrirai je pense une lettre en ce sens pour vous demander de quoi il retourne. Je ne veux pas ce soir discuter de cela.

Mais je trouve que c'est profondément inélégant d'insulter l'ensemble d'une majorité qui, comme vous l'avez vu ce soir, n'est pas toujours d'accord sur tout, qui fait preuve de débats même en interne, et qui s'exprime sur l'ensemble des enjeux.

Les deux délibérations que vous aviez proposées, effectivement nous n'avons pas délibéré autrement qu'en ne prenant pas spécialement la parole, mais saviez exactement de quoi il retournait et, je l'ai dit, que nous appliquions nos principes là-dessus. Il n'y avait pas forcément lieu à débat complémentaire. Maintenant, ça c'est autre chose.

Mais de là à traiter l'ensemble des élus, je suis sûr que même certains élus vous ne les connaissez pas, vous ne leur avez jamais adressé la parole, d'assemblée

d'ectoplasmes, je ne me serais jamais permis ça de mon côté. Je vous écrirai donc une lettre personnellement à cet égard pour vous demander publiquement des excuses.

M. FERAUD.- Vous n'en aurez pas car c'était une communication privée auprès de M. SEN. Vous n'avez donc pas à en connaître le contenu, et c'est une violation de correspondance privée que vous faites.

M. le Maire.- Non. A partir du moment où cela a été dit dans un Conseil municipal, et ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est bien la personne qui a reçu, ce n'est pas une violation de la communication privée. Nous sommes des hommes et des femmes publics, vous avez parfois tendance à l'oublier.

Moi-même, quand je m'adresse dans la rue à quelqu'un, si je l'insulte ce serait une injure publique. Je suis un homme public, et si je suis insulté je suis un homme public au même titre qui si vous-même êtes insulté.

Mme BAUER.- Cependant vous vous permettez de le faire.

M. FERAUD.- Vous vous êtes permis de le faire récemment.

M. le Maire.- Je l'ai effectivement fait, mais j'ai assumé mon propos sur une personne. Je n'ai pas insulté l'ensemble d'une minorité.

M. FERAUD.- Si, si.

Mme BAUER.- Vous nous traitez de bric et de broc.

M. le Maire.- Je vous remercie. Je vous souhaite une agréable soirée. Gardez vos rancœurs. Merci.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 heures 36.

Fait à Ambilly, le 6 novembre 2024

Guillaume MATHELIER,
Maire



Abdelkrim MIHOUBI,
Premier adjoint
Secrétaire de séance

